



**RÈGLEMENT NUMÉRO 91-2014 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET
LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR
L'EXERCICE 2015**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le *Règlement numéro 91-2014* fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice 2015 de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	7 octobre 2014
Adoption du règlement :	4 décembre 2014
Avis public d'adoption du règlement :	15 décembre 2014

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 16 décembre 2014.

SYLVIE GOSSELIN

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 16 décembre 2014.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 16 décembre 2014.

SYLVIE GOSSELIN

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage

- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
- Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
- Journal municipal
- Site internet